

# MODIFICATION DES HEURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

A PARTIR DU 23 MAI 2022

Madame, Monsieur,

La situation de crise exceptionnelle entraînant la flambée du tarif de l'énergie touche tous les Français qui ont vu leur facture augmenter de manière exponentielle ces derniers mois. Les collectivités ne sont pas épargnées et le Bassin de Pompey subit un doublement du coût de l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 malgré une renégociation du contrat. Contrairement aux particuliers, les collectivités territoriales ne bénéficient pas d'un bouclier tarifaire. Le budget « éclairage public » représente un budget de 627 000 € en 2021 et une prévision de plus d'un million d'euros en 2022.

Afin de répondre à ce contexte et maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement, tout en continuant d'assurer le service aux heures de plus forte affluence, les élus réunis en conférence des Maires ont acté une **modification conjoncturelle et temporaire des conditions d'éclairage public** sur le Bassin de Pompey pendant la période estivale.

**A partir du 23 mai 2022, l'éclairage public sera éteint pendant une plage horaire peu fréquentée par la population, tous les jours à partir de minuit, sur l'ensemble du territoire intercommunal, à l'exception des secteurs concernés par des armoires électriques non programmables. A partir du 18 juillet, l'éclairage public se rallumera à 5h30 le matin. La solution retenue permettra de réaliser des économies financières pour la collectivité de 20 à 40% sur la facture.**

L'extinction de l'éclairage public est un levier important de la transition énergétique et écologique en contribuant à la diminution de la consommation d'électricité mais également à la préservation de la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse.

Au-delà de cette situation d'urgence et pour aller plus loin, le Bassin de Pompey travaille à la réduction des consommations à la source. Un marché de travaux vient d'être voté et devrait permettre d'ici 4 ans de baisser de 84 % la consommation énergétique par rapport à la situation actuelle : l'ensemble des points lumineux sera en LED et toutes les armoires électriques seront télégérées permettant des abaissements de puissance nocturnes programmables à distance.

**Conscients de la rapidité d'application de cette mesure exceptionnelle, nous comptons sur votre compréhension.**

**Ensemble, mobilisons nous pour économiser l'énergie !**

Laurent TROGRIC, *Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et Maire de Pompey*

Denis MACHADO, *Maire de Bouxières-aux-Dames*

Valentin DETHOU, *Maire de Champigneulle*

Pierre JULIEN, *Maire de Custines*

Dominique GRANDIEU, *Maire de Faulx*

Pascal BARTOSIK, *Maire de Frouard*

Patrick MEDART, *Maire de Lay-Saint-Christophe*

Sébastien DOSE, *Maire de Liverdun*

Denis GODEFROY, *Maire de Malleloy*

Jean-Jacques MAXANT, *Maire de Marbache*

Bernard BALLAND, *Maire de Millery*

Sébastien POINT, *Maire de Montenois*

Ludovic LEGGERI, *Maire de Saizerais*



## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC C'EST :

Le Bassin de Pompey assure l'éclairage public depuis 2015 en lieu et place des communes.

Actuellement, la gestion de ce patrimoine représente :



**7 500**  
points lumineux



**221**  
armoires électriques

La transition vers un réseau 100% en LED pilotable à distance est engagée par le Bassin de Pompey, avec aujourd'hui environ :



**1 500**  
points lumineux en LED



**Bassin de Pompey**  
rue des 4 Éléments - 54340 POMPEY  
Gestion de l'espace public 03 83 49 81 78  
www.bassinpompey.fr

